

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Etaient présents : Pascal CARDINAL, Maire
Nicolas GRANDVAUX, Adjoint
Nicole DUPONT, Adjointe
René PERRET, Adjoint
Xavier MAITRE, Patrick PERRIN, Serge MOREAU, Jeannine LECHAT,
Bernadette ZYGMUNT, Cyrielle PACCARD

Pouvoirs : Evelyne MAITRE à Patrick PERRIN

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18h30

1- Passerelle des Grottes : validation de l'appel d'offres

Mr le Maire rappelle l'appel d'offres concernant les travaux de la passerelle des grottes et fait part de la décision de la commission d'appel d'offres consistant à valider la seule proposition formulée par l'entreprise Roc Aménagement. Il rappelle également que l'ouvrage en place fait l'objet de contrôles par SOCOTEC et PMM, les résultats ont fait état du caractère trop vétuste pour assumer pleinement le rôle de sécurité qu'une commune se doit d'apporter à des visiteurs.

Mr Serge MOREAU, conseil municipal, déplore le manque de mise en concurrence car une seule entreprise a répondu. Il regrette que l'annonce de l'appel d'offres ne soient pas parues dans un journal officiel autre que la Voix du Jura et le Jura Agricole, qui lui semble trop restreint.

Mr le Maire répond que la diffusion de l'appel d'offres a été faite en toute légalité et que ce n'est certainement pas en invitant des entreprises distantes de plus de xxx km du lieu d'installation que l'on va bénéficier de conditions intéressantes. 4 entreprises ont demandé le dossier mais 3 d'entre elles ont préféré ne pas répondre, l'ouvrage en question étant insolite et le site difficile d'accès, ce qui vraisemblablement freine certaines structures.

L'entreprise Roc Aménagement est la seule à avoir répondu pour un montant de 227 000 € HT. Elle est originaire du Doubs et à formuler un devis inférieur aux sommes prévues.

Le Conseil Municipal valide l'offre présenté.

Vote : 5 voix Pour

3 voix Contre (Mr PERRIN, Mme MAITRE par procuration, Mr MOREAU)

3 Abstentions (Mmes DUPONT, ZYGMUNT, LECHAT)

2- Aménagement de la place de la mairie

Le Maire présente les offres des entreprises pour le lot 1 – Maçonnerie.

4 entreprises ont répondu : LOMBARDET TP, SARL PRATI, Ent CAPOCELLI et SARL PETITJEAN

Après discussion, le conseil municipal valide l'entreprise LOMBARDET TP pour un montant de 44 991 € HT.

Vote : 11 voix Pour

Une discussion s'engage concernant la rambarde.

Mr MOREAU propose une rampe métallique pour préserver l'aspect extérieur du bâtiment.
Mme DUPONT rappelle les prescriptions de la commission à savoir une rampe en béton.

3- ECLA : Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre en vue du renouvellement des conseils municipaux

Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé par ECLA concernant la recomposition de l'organe délibérant.

Il présente les 5 simulations (nombre de sièges par communes).

Après délibération, le conseil municipal suit l'avis du bureau exécutif et valide 63 sièges.

Vote : 11 voix Pour

4- ECLA : taxe de séjours pour les – de 18 ans

A ce jour, il n'y a pas de taxe de séjours pour les – de 18 ans.

Après délibération, le conseil municipal valide les montants suivants :

- 0.09 € en basse saison
- 0.12 € en haute saison

Vote : 11 Pour

Mme DUPONT présente la demande de Mme VOISIN Rachel, régisseuse du camping, qui souhaite augmenter l'encaisse, actuellement à 1 200 €.

Le camping est désormais équipé d'une caisse enregistreuse qui permet d'accepter différents types de paiement.

Mme VOISIN souhaite que le montant de l'encaisse soit de 2 600 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la somme de 2 600 €.

Vote : 11 voix Pour

5- Service de transport d'ECLA

Mr le Maire donne lecture du courrier d'ECLA concernant la mise en place d'une navette touristique.

Mr le Maire a réunion à ce sujet prochainement. Il espère avoir plus d'information à ce sujet.
Le conseil municipal et les habitants seront tenus informés.

6- Demande d'achat d'une parcelle communale

Mr le Maire présente la demande formulée par Mme Cyrielle PACCARD.

Mme PACCARD explique son souhait d'acquérir la parcelle communale.

Mr MOREAU lui propose de consulter d'abord ses voisins et de recueillir leur accord éventuel.

Après discussion, le conseil municipal souhaite attendre que Mme PACCARD leur présente l'accord de tous ses voisins. La décision sera prise lors du prochain conseil.

7- Questions diverses

- a. **SERPAC** : validation du remboursement par la commune pour un montant de.
- b. **Groupama** : l'assurance a envoyé un chèque de remboursement pour les travaux (non réalisés à ce jour) sur le chapeau de cheminée.
- c. **Ligne de trésorerie** : la ligne de trésorerie, pour un montant de 140 000 €, est renouvelée.
- d. **Lettre de Mme VALLET NOIR** : Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mme VALLET NOIR dans lequel il est demandé à la commune la somme de 1 € par exemplaire de livret vendu ? car comme l'a rappelé Mme VALLET NOIR, ce livret aurait été corédigé par ses soins, en collaboration avec l'éditeur.

Mr le Maire rappelle lui avoir demandé des justificatifs dans un courrier précédent.

A ce jour, Mme VALLET NOIR n'a rien présenté aucun document. Les membres du conseil municipal souhaitent attendre d'avoir visualiser le justificatif faisant état des droits de propriété intellectuelle de Mme VALLET NOIR.

Le conseil municipal demande à ce que les justificatifs cités dans son courrier soient présentés en mairie et sollicite Mr le Maire afin que, le cas échéant, il puisse recueillir l'avis d'un juriste.

- e. **Demande de subvention « les amis de Bernon »** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « les amis de Bernon ». Celle-ci sollicite une subvention auprès de la commune.

Jusqu'à présent, la communauté de communes Bresse Haute Seille subventionnait l'association. Le passage à ECLA, et le fait qu'il n'est pas cette compétence, laisse l'association sans aide substantielle.

Une discussion s'engage sur le fait que la commune n'a jamais subventionné les associations communales, puisqu'en général, celles-ci bénéficient du prêt gratuit des salles.

Mr le Maire précise qu'il n'est pas opposé au soutien des associations prenant part à la vie et au rayonnement du village !

Le conseil municipal souhaite quantifier les aides perçues par les associations communales puis décidera si la demande est validée ou pas.

- f. **Fondation du Patrimoine** : Mr le Maire rappelle qu'après le dépôt de son dossier pour la seconde fois auprès de la fondation du patrimoine, la commune de Baume les Messieurs a été sélectionnée pour le loto du Patrimoine animé par Stéphane Bern. Le tirage se fera à l'automne.

Nous vous invitons d'ores et déjà à participer à cette action.

Un mécénat sera mis en place sur le site de la Fondation du Patrimoine afin que les entreprises, les habitants, et les français en général, puissent participer financièrement à la restauration du patrimoine communal.

- g. **Demande de Mr GREUSARD** : Mr GREUSARD sollicite de la commune la réouverture du chemin communal « Au pont des îles ». Mr GRANDVAUX explique que le nettoyage du chemin est faisable mais que le terrain nécessite des travaux de terrassement. Il propose que Mr GREUSARD passe par le pont de la Gicière, qui est

plus praticable.

Le conseil municipal valide la seconde proposition. Un courrier sera envoyé à Mr GREUSARD, lui indiquant qu'il pourra emprunter le chemin qui passe par le pont de la Gicière.

h. **Courrier de l'évêché** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'évêché concernant la destinée de la sacristie de l'abbaye. En raison de l'activité culturelle et touristique grandissante, et après échanges entre Monseigneur l'évêque et Mr le maire, l'actuelle sacristie sera désormais réduite à un usage profane et le stockage des bougies ainsi que l'intégralité des objets de culte se verront déplacer dans la chapelle Sainte Thérèse.

i. **Travaux sur la RD70 – Reprise d'un mur de soutènement** :

Le 16 septembre 2019 commenceront les travaux de consolidation des murs de soutènement de la RD70 sur la partie haute des Monts.

Pour effectuer une partie des travaux (confortement du mur avec des barres scellées), l'entreprise doit utiliser du matériel encombrant qui nécessite l'abattage de quelques arbres (5 à 7 arbres) à proximité immédiate du mur repris. Ces arbres présentent d'ailleurs un état sanitaire médiocre (certains sont déjà secs).

La parcelle concernée étant propriété de la commune de Baume-les-Messieurs, l'entreprise sollicite l'autorisation d'abattre ces arbres.

Le conseil municipal autorise l'entreprise à faire le nécessaire sous réserve d'avoir l'accord de la DREAL.

De plus, l'entreprise titulaire du marché va procéder courant juillet voir début août, à la réalisation de 3 forages en bordure de la RD 70 au niveau du mur.

Ces forages se feront sous alternat de circulation (feux tricolores) et dureront 2 jours.

j. **Installation d'un défibrillateur aux grottes** : Mme DUPONT explique qu'un défibrillateur va être installé aux grottes. Une formation sera mise en place début septembre. Dès que la date sera fixée, un affichage dans la commune permettra aux personnes intéressées de s'inscrire en mairie. Le nombre de places est limitée à 20 personnes. Le personnel communal est prioritaire.

k. Mme Cyrielle PACCARD fait part de deux demandes à savoir :

- **Camion SPANC** : avec le transfert de la commune à ECLA, à quand un passage du camion SPANC ? Mr PERRET informe le conseil municipal d'une prochaine réunion. Il tiendra informer tous les habitants.
- **Tilleul à SERMU** : le vieux tilleul de Sermu a dû être coupé. Il est proposé de replanter un arbre.

La séance est levée à 20 heures 10

Secrétaire de séance
René PERRET

